

Historique de l'enseignement primaire dans l'Oise. Recrutement et formation des instituteurs et des institutrices. Fédération des Oeuvres Laïques de l'Oise

Numéro d'inventaire : 2001.03443

Auteur(s) : Charles Fauqueux

Type de document : livre

Éditeur : Imprimerie Centrale Administrative (Beauvais)

Imprimeur : Imp. Centrale Administrative, Beauvais

Date de création : 1938

Description : Brochure de petit format

Mesures : hauteur : 212 mm ; largeur : 137 mm

Notes : Imprimerie Centrale Administrative 15, Place Ernest-Gérard Beauvais

Mots-clés : Travaux d'histoire de l'éducation, histoire de l'éducation

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Nom du département : Oise

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 39

Lieux : Oise

FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAIQUES DE L'OISE

HISTORIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS L'OISE

RECRUTEMENT ET FORMATION
DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES



BEAUVAIS
IMPRIMERIE CENTRALE ADMINISTRATIVE
15, PLACE ERNEST-GÉRARD, 15
—
8857



HISTORIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS L'OISE

RECRUTEMENT ET FORMATION DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES

C'est vers la fin du XVII^e siècle, dans notre région, qu'on vit passer à des séculiers la fonction de « maîtres d'école », jusqu'alors dévolue à des ecclésiastiques. En leur qualité de successeurs de clercs, ces maîtres d'école étaient désignés sous le nom de clercs laïques. On les appelait encore « magisters ».

Ils se recrutaient « par dispute ». Là où un poste était à pourvoir, les villageois s'assemblaient et choisissaient, parmi les candidats investis de l'autorisation ecclésiastique, celui qui montrait le plus de talent au lutrin, celui qui était le plus habile à lire ou à écrire, voire même à calculer sans l'aide de barème : quelque clerc manqué, quelque artisan, manouvrier, ménétrier... personnage de bas étage, moins honoré que susceptible d'être ridiculisé, ex-élève d'une école de village, pourvu parfois d'un complément d'instruction reçu au presbytère, mais n'ayant fréquenté, et pour cause, aucune école ou aucun centre quelconque visant à former les maîtres — école préparatoire qui, pourtant, en d'autres régions, le Boulonnais par exemple, se rencontrait.

Les prouesses calligraphiques exécutées à la craie ou au charbon, ou à la plume de corbeau, celles d'un Pierre Maréchal, maître d'école à Jonquières, celles d'un Mérien, magister au Meux, vaudraient d'être rapportées, à titre d'exemple de « dispute » ; mais l'extrait du *Journal* de Julliard (qui, lui aussi, exerça à Jonquières), si plaisant soit-il, sort du cadre de cette étude. Passons.

Pour ce qui est de la formation des maîtresses d'école, l'état de choses est différent. En principe, les écoles de garçons et les écoles de filles devaient être distinctes — « à peine d'excommunication » disait, en 1641, l'évêque de Senlis, pour quiconque enverrait ou recevrait « aucun garçon dans les écoles des filles » et « aucune fille dans les écoles de garçons ». Mais, si les magisters se recrutaient aisément, même au rabais, il n'en n'était pas de même pour les maîtresses. Les évêques durent créer des établissements particuliers qu'à la Société historique de Compiègne, en séance d'avril 1904, on ne craignit pas de désigner sous le nom d'écoles normales. Ces prétendues écoles normales n'étaient autres que des fondations religieuses : École des Barrettes,

installées en 1684, à Beauvais, paroisse Saint-Étienne (il existe encore, à Beauvais, une petite rue dite des Barrettes) relevant de la Congrégation fondée à Rouen par certain Père Barré, de l'ordre des Minimes ; autre sorte de séminaire ouvert à Noyon, en 1679 ; autre encore créé en 1708, à Beaumont-en-Beine, puis transféré à Soissons ; trois établissements, au total, recevant des filles et des veuves vouées à l'enseignement et à l'éducation chrétienne des filles pauvres. Parmi les maîtresses formées dans ces communautés et qui devaient exercer dans l'étendue du territoire formant actuellement notre département, les unes portaient l'habit religieux, les autres le costume séculier.

Tels étaient les temps : on ne concevait pas autrement que confessionnels et l'éducation à donner à la jeunesse, et les établissements chargés de préparer les futures maîtresses d'écoles des filles à leur rôle d'éducatrices.

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Il revint aux hommes de la Révolution d'aborder le problème de la sécularisation de l'enseignement et de l'éducation — le mot laïcisation viendra plus tard.

Ni la Constituante, ni la Législative n'auront le temps d'organiser l'enseignement public. En vain, on chercherait le terme *Écoles normales* dans le rapport de Condorcet. Mais la Convention, dans sa Déclaration de 1793, posera avec énergie le principe du droit à l'instruction et des devoirs constitutifs de l'État en la matière. Et c'est elle qui aura la première idée des Écoles normales. Aux heures des plus grands « dangers de la Patrie », les votes sur les questions scolaires s'entremêleront aux votes des mesures à prendre pour sauver le Pays et la République. C'est révolutionnairement, en quelques décades, au pas de charge, qu'elle entendra former les instituteurs, comme elle entendait révolutionnairement créer les salpêtreries, trouver de l'or, recruter les soldats.

Donc, à Paris, on créera des cours que suivront, pendant deux mois, des citoyens venus des districts, et désireux de se vouer à l'enseignement. Dans ces cours, des professeurs de choix apprendront l'art d'enseigner ; les auditeurs retourneront ensuite dans leurs districts où, pendant deux autres mois, ils transmettront aux citoyens et citoyennes la méthode reçue à Paris. Dès lors, ces citoyens et citoyennes pourront dispenser l'instruction et l'éducation dans les communes. En quatre mois l'affaire sera réglée ; les écoles auront le personnel qui convient. Tel était le dispositif adopté par le Comité de Salut public sur présentation du rapport de Barère (20 mai 1794).

Lakanal reprit le projet de Barère ; après la chute de Robespierre il déposa un projet d'organisation des Écoles normales (23 octobre), projet voté à la Convention huit jours après.

1.400 élèves, âgés de 21 ans au moins, déjà instruits, furent désignés par les districts à raison de 1 par 2.000 habitants (1).

(1) Dans le district de Grandvilliers on choisit Noël Vasseur, instituteur à l'Union (Saint-Thibault-en-Chaussée) et Banse, instituteur à Sarcus.

